

PRIÈRE.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message conçu dans les termes suivants:

Le MARDI 22 octobre 1974

Il est ordonné,—Qu'un Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner les Parties I, II et III du rapport intitulé «Employeurs-employés, Relations de travail dans la Fonction publique du Canada», rédigé par le président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique du Canada;

Que la Chambre désigne ultérieurement quatorze députés pour la représenter au sein du Comité mixte spécial;

Que le Comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et de dossiers et à interroger des témoins; à se réunir pendant les périodes où la Chambre est ajournée; à faire rapport de temps à autre, à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos; à déléguer à des sous-Comités la totalité ou une partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant à Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce Comité mixte spécial.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes
ALISTAIR FRASER.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le message soit mis à l'étude à la prochaine séance du Sénat.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Perrault, C.P., dépose sur le bureau ce qui suit:

Rapport sur l'application de la *Loi stimulant la recherche et le développement scientifiques* pour l'année financière close le 31 mars 1974, conformément à l'article 17 de ladite loi, chapitre I-10, S.R.C., 1970.

Règles de procédure en date du mois d'octobre 1974 établies par le Tribunal anti-dumping en vertu de l'article 25(1) de la *Loi antidumping*, conformément à l'article 25(2) de ladite loi, chapitre A-15, R.S.C., 1970.

La pétition suivante est présentée—

Par l'honorable sénateur Macnaughton, C.P.,

De l'Association du Transport Aérien International, de la ville de Montréal, dans la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi modifiant sa loi constitutive

afin d'autoriser l'Association à admettre en qualité de membres des entreprises de transport aérien exploitant des services aériens internationaux autres que des services aériens réguliers.

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P., dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 23 octobre 1974

L'honorable sénateur Lamontagne, C.P. le président du Comité spécial du Sénat sur la politique scientifique nommé pendant la 2^e session de la 29^e Législature, le 27 mars 1974, pour organiser et tenir une conférence visant à créer une Commission du futur, avec pouvoir d'engager des dépenses spéciales nécessaires à cette fin, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement que les dépenses contractées par le Comité pendant la 2^e session de la 29^e Législature, sont les suivantes:

Transports et communications	\$	868.95	
Services professionnels et spéciaux		35,116.43	
Utilités, matériel et fournitures		958.30	
Toutes autres dépenses		562.27	\$37,505.95
			<hr/>

Respectueusement soumis,

MAURICE LAMONTAGNE

L'honorable sénateur Argue, du Comité sénatorial permanent de l'agriculture, dépose le rapport suivant:

Le MERCREDI 23 octobre 1974

Le Comité sénatorial permanent de l'agriculture autorisé par le Sénat pendant la 1^{re} et la 2^e session de la 29^e Législature d'examiner de temps à autre tous les aspects de l'industrie de l'agriculture au Canada et le 8 avril 1974 à engager des dépenses spéciales à l'égard dudit examen, rapporte, conformément à l'article 84 du Règlement, que les dépenses contractées par le Comité à cette fin pendant la 2^e session de la 29^e Législature, sont les suivantes:

Information—Impressions	\$6,521.88	
Services professionnels et spéciaux	5,528.03	
Toutes autres dépenses	34.00	\$12,083.91
		<hr/>

Respectueusement soumis,

Le président,
HAZEN R. ARGUE